



Utilisation d'un lit d'appoint pour droit d'hébergement

Par **Mike67**, le 11/02/2013 à 00:56

Bonjour, je suis divorcé depuis 3 ans et je bénéficie d'un droit de garde sur ma fille, ma compagne et moi vivons dans notre maison f5 depuis plus d'un an et nous venons d'avoir notre enfant en commun, et depuis l'arrivée du bébé je me vois contraint de faire dormir ma fille dans la chambre d'une de mes 2 belles filles, et ce sur un lit d'appoint, ma fille passe une trentaine de nuits par an dans notre maison. Depuis la naissance de mon bébé la mère de ma fille n'a cessé ainsi que son compagnon de me pourrir la vie, la dernière remontrance étant le fait que ma fille n'a pas de lit fixe, et elle me menace de faire intervenir les services sociaux pour faire constater les faits, est-elle en droit de le faire ? Et de mon côté j'ai remarqué de gros problèmes d'hygiène corporelle de ma fille lorsqu'elle est chez sa mère et aussi que d'après les dires de ma fille elle se retrouve parfois seule pendant 6 ou 7 heures lorsque la mère et le beau père sont au travail, elle a 9 ans. Dois-je en informer quelqu'un ? Désolé pour la longueur du texte et les répétitions, suis sur le coup de l'émotion, merci par avance pour vos réponses.

Par **repondre**, le 11/02/2013 à 22:10

bonsoir,

ne stressez pas, votre fille dort dans un lit, même d'appoint, on ne peut vous le reprocher.

vos affections, votre attention ont beaucoup plus d'importance

il n'est pas normal qu'à 9 ans votre fille reste des journées seule à la maison ; j'espère que quelqu'un de pro viendra vous donner de plus amples renseignements et que faire face à ce souci. D'ailleurs, comment se sent votre fille durant ces journées là, que fait elle ; a-t-elle un téléphone pour joindre l'un ou l'autre des adultes qui l'entourent ?

bonne soirée

Par **Mike67**, le 11/02/2013 à 22:14

Merci pour votr réponse elle me conforte dans ma décision d'agir pour le bien de ma fille.